

Bulletin d'information 2009



Zeitung = Diedlung





Sté BEYEL

FIOUL - CARBURANTS - LUBRIFIANTS TOTAL - BP
MATERIEL DE NETTOYAGE INDUSTRIEL "KARCHER"
POMPES "RUMAUCOURT" à FUEL - HUILE - GRAISSE



57930 MITTERSHEIM - 6, Rue du Canal
Tél. 03 87 07 67 23 - 03 87 07 67 27

COIFFURE · VISAGISME · RELOOKING · ESTHETIQUE

SOLANGE SCHOETTEL

LA BIOSTHETIQUE®
PARIS

1 RUE DE LA SARRE - 57905 DIEDING ANNEXE DE ZETTING

TEL : 03 87 02 07 29

scm.coiffure@orange.fr · www.scm-coiffure.com



Entreprise de Bâtiments
et Travaux Publics

LES FILS DE
**FERDINAND
BECK**

3 rue de la Montagne
57200 WIESVILLER

Tél. 03 87 02 38 33
Fax 03 87 02 23 87

EXPLOITATION FORESTIÈRE

— Guy ANCEL —



3 rue du Lavoir - 57930 BETTBORN
Tél. 03 87 07 87 17



TRAVAUX PUBLICS - CARRIERES

KARCHER S.A.S.



Société par actions simplifiée au capital de 305.000 €

4 rue Docteur Schweitzer
67320 DRULINGEN

Tél. 03 88 00 60 40
Fax 03 88 00 66 69

Entretien et dépannage
chauffage - plomberie
VMC



Dépannage

BECK Ludovic
21A rue Principale
57200 WIESVILLER

Tél. 06 14 88 86 84 E-mail : ludovic.beck@neuf.fr

Tél. 03 55 03 33 65

ATP

Bureau d'études
Bircker

Paysage - V.R.D. Ingénierie

Cabinet de conception paysagère et urbaine
Bureau d'études Voirie - Réseaux - Divers

Etude - Conception - Maîtrise d'oeuvre

31, rue Glad - 57 430 WILLERWALD
tel./fax: 03 87 97 07 47

T.P.H.M.

S.A. TRAVAUX PUBLICS HANTZ MARC

Z.I. Rue Emmanuel Durlach - B.P. 30005
57 211 SARREGUEMINES CEDEX

Tél. 03 87 95 41 31 - Fax 03 87 98 50 42

Site : <http://www.tphm.fr> - Email : tphm2@wanadoo.fr

Le mot du Maire



Chers concitoyens,

Vous l'attendez ? Le voici, et en couleurs, votre bulletin municipal !

Comme d'habitude il vous présente en images et en chiffres les principales réalisations de l'exercice écoulé, et vous informe sur les projets à l'étude, qui deviendront les chantiers de demain.

Cette année certains travaux se sont déroulés à l'intérieur des bâtiments communaux, qu'il s'agisse de l'école maternelle, de la salle socioculturelle, de la transformation de l'ancienne maison paroissiale ou encore de la mise en conformité électrique de l'église Saint-Marcel.

D'autres, qui concernent la voirie ou la création du parking de la salle, se sont étalés au grand jour et ont mobilisé les entreprises plusieurs mois durant. A peine achevées, ces réalisations se fondent dans le paysage comme si elles en avaient toujours fait partie.

Ce sera encore plus vrai l'année prochaine, avec l'exécution d'un important programme de travaux d'assainissement : pose de conduite dans la rue du chemin de fer ; pose de conduite à Dieding pour amener les eaux usées des exutoires existants sur un poste de refoulement à créer à l'aval de la rue du moulin ; réparation de tronçons de réseau dans la rue des abeilles, déconnexion de la plupart des fosses septiques.

Une fois achevés, ces travaux ne laisseront aucune trace visible, mais leur coût estimatif, supérieur à 800 000 € hors taxes, dépasse à lui seul le montant total des crédits de la section d'investissement du budget de la commune.

Dans ces conditions, pourquoi s'obstiner à les réaliser ?

D'abord parce qu'ils sont indispensables pour assurer la salubrité publique et la protection de l'environnement, et qu'ils sont imposés par la réglementation, mais aussi parce qu'en facilitant la délivrance des autorisations de lotir et permis de construire, ils conditionnent le développement futur de la commune.

A cela s'ajoute l'aide substantielle de nos partenaires financiers : 35% par l'Agence de l'Eau et 40% par le Département.

La même chasse aux subventions nous a motivés quand il s'est agi du programme Ecole Numérique Rurale. Il permettra aux enfants du regroupement pédagogique de disposer de matériel informatique de dernière génération, financé à 80% par le ministère de l'Education.

Un troisième projet bénéficiera, lui aussi, d'un montage financier exceptionnel. Il s'agit du renouvellement de la couverture de la nef et du chœur de l'église Saint-Marcel, avec la participation du Ministère de la Culture et du Département de la Moselle, chacun à hauteur de 40%.

L'urgence de réaliser et la frénésie de consommation de subvention que nous affichons donnent à penser que les sources pourraient bientôt se tarir avec la réforme des collectivités territoriales et le chamboulement de leur mode de financement.

En attendant de voir, nous profitons de l'embellie pour entretenir notre patrimoine et préparer l'avenir.

Bonne année 2010 !

Jean-Marie Meyer

Travaux

Parking salle socioculturelle



Création d'un parking attenant à la salle socioculturelle, lot 1

Coût : 170 878 €

Subvention : 14 404 € + 48 000 €

Aménagement de la maison paroissiale, salle St Guy



Tranche 1 : travaux de gros œuvre et second œuvre imputés au budget 2008 et 2009

Gros œuvre : 101 644 €

Portes basculantes : 16 351 €

Honoraires maître d'œuvre : 12 072 €

Acquisition de terrain et salle : 16 019 €

Installation chauffage : 14 971 €

Electricité : 1 066 €

Fenêtres : 1 335 €

Réalisation d'une chape : 1 240 €

Mission de coordination de sécurité : 885 €

Total : 165 587 €

Subvention parlementaire : 14 000 €

DGE 2007 : 13 840 €

Chambre mortuaire

Montant des travaux réalisés jusqu'au 1/10/2009 :

20 747 €

La mairie



Remplacement de la chaudière suite au raccordement au gaz de ville

Coût : 9 197 €

Installation de nouveaux stores dans les différentes pièces de la mairie

Coût : 1 820 €

Remplacement du matériel informatique :

1 981 €

Les écoles



Ecole maternelle

Réfection de la salle de gymnastique

- pose d'un revêtement de sol
- mise en peinture des murs

Coût : 3 045 €

Ecole primaire : projet école numérique rurale

Matériel informatique : 14 133 €

Subvention : 9000 €



Travaux de rénovation dans la salle socioculturelle

Isolation thermique et mise en peinture : 21 832 €

Installations électriques : 3 411 €

Subvention DGE : 4 482 €

Subvention CASC : 7 500 €
(fonds de concours exceptionnel)

L'église St Marcel



Mise en conformité électrique :
5 856 €

Voirie communale



Réfection des enrobés : rue du maire Jamann, rue du chemin de fer, cour de l'école
(reliquat des chantiers 2008)



Réfection des enrobés : rue de la barrière
(partie aval)



**Création de trottoir :
Dieding Grand'rue**



Trottoir : Accès au pont du canal

**Dépense totale pour les travaux
de voirie : 36 689 €**

**Busage du fossé,
rue de la chapelle : 2300 €**

Eclairage

Eclairage public
rue de Tholey- rue des abeilles :
1 214 €

Eclairage public
rue du maire Jamann : 7 774 €

Achat de luminaires
pour l'éclairage de Noël : 981 €

Travaux réalisés en régie



Aménagement de l'atelier municipal



Rénovation des bancs d'école dans la salle de classe du CE1



Rénovation de l'abribus



Travaux d'entretien au quotidien

Travaux d'investissement susceptibles d'être réalisés en 2010

Dans la limite des crédits disponibles et à condition que les subventions auxquelles ces différents projets sont éligibles soient allouées.

Assainissement :

- Rue du chemin de fer : Travaux visant à améliorer la collecte et à séparer les eaux claires.
- Rue des Abeilles : Chemisage du réseau pour éliminer les eaux claires parasites.
- Dieding : Pose d'un réseau de transport, en gravitaire, pour reprendre les effluents des exutoires de la rue des Saules et de la rue de la Fontaine et les amener vers le futur poste de relèvement Rue du moulin.
- Déconnexion de 155 fosses septiques.

Parking de la salle socioculturelle :

travaux de finition : aménagement paysager et mobilier urbain.

Ancienne maison paroissiale :

couverture, zinguerie et ravalement des façades

Chambre mortuaire :

travaux de second œuvre : plâtrerie, électricité, carrelage, menuiserie, etc.

Café de la mairie :

mise en peinture des pignons, de la façade arrière et de l'ancien bowling.

Eglise St Marcel :

réfection de la couverture (1^o tranche).

La Pommeraië : voirie définitive.

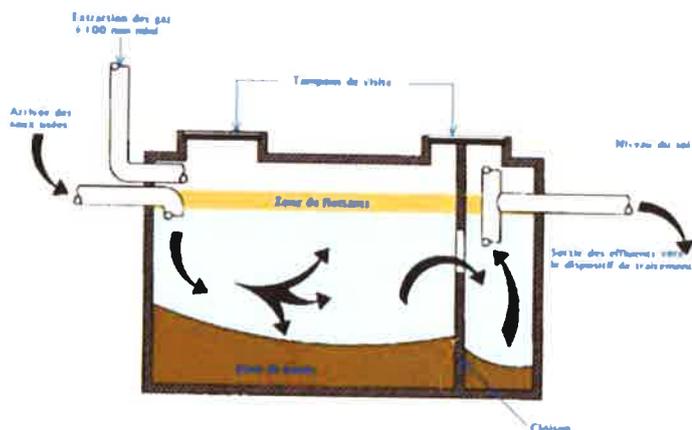
Rue du chemin de fer : éclairage public.

Assainissement des eaux usées

La question a commencé de se poser à partir du jour où les habitations ont été raccordées au réseau de distribution d'eau potable, c'est-à-dire pour nous, dans le milieu des années soixante. S'en est suivie l'installation d'éléments de confort liés à la distribution de l'eau au robinet : les toilettes intérieures avec chasse d'eau ont remplacé les latrines ou toilettes sèches du fond du jardin. Installation de salles de bain, buanderies, équipement électroménager (lave-linge, lave-vaisselle). Après la pose des conduites d'adduction d'eau potable, les collectivités ont été obligées de prévoir un réseau de collecte des eaux usées. Dans notre commune le réseau est de type unitaire, ce qui veut dire qu'il transporte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. En attendant que ce réseau se déploie dans la plupart des rues, ont été mises en place des solutions alternatives pour se débarrasser des eaux usées : puits perdu, fosse de vidange ou fosse septique. Le règlement sanitaire a bientôt encadré ces pratiques et imposé des normes et exigences de performance aux installations individuelles. L'arrêté du 6 mai 1996 relatif aux installations d'assainissement non collectifs rappelle avec force que le système doit comprendre deux parties : la fosse septique et l'élément épurateur.

La fosse septique

La fosse septique n'épure pas les eaux usées. Elle sert plutôt à piéger et à emmagasiner les matières solides et les matières grasses qui pourraient colmater l'élément épurateur et empêcher l'infiltration des eaux dans le sol. En béton ou en plastique, cette cuve se compose de deux compartiments. Dans le premier les eaux fermentent grâce aux matières organiques, en produisant du gaz carbonique, du sulfure d'hydrogène et du méthane. Lors de cette étape, appelée la digestion, les matières solides tombent au fond de la cuve pour ne laisser passer que les matières légères, qui arrivent sous forme d'effluent dans le deuxième compartiment, avant d'en ressortir prétraités et stabilisés pour continuer leur par-



cours à travers des drains posés dans un lit de sable pour la filtration et l'épuration avant rejet dans le milieu naturel. Quant aux nombreux microbes que l'on trouve inévitablement dans une fosse septique, ils jouent un rôle capital puisqu'ils aident à réduire le volume des boues et à minimiser d'autant la fréquence des vidanges de la fosse.

L'élément épurateur

L'élément épurateur est la partie la plus importante d'une installation septique. Il est constitué d'une série de tuyaux perforés qui répartissent les eaux clarifiées de la fosse septique sur toute la superficie du terrain récepteur et qui permettent l'infiltration dans le sol. Dès que les eaux claires de la fosse envahissent l'élément épurateur et commencent à s'infiltrer dans le sol, elles subissent l'action purificatrice des micro-organismes, pour éventuellement terminer leur course dans les nappes d'eau souterraines. Les micro-organismes sont ainsi les seuls véritables agents d'épuration, et c'est le sol qui leur permet de faire le travail dans des conditions idéales.

La mise en conformité :

De plus en plus contrôlées et réglementées, les fosses septiques doivent respecter les normes françaises et européennes. Les dimensions de la cuve sont ainsi strictement définies en fonction de la taille de la maison. Le rejet direct des eaux de la fosse septique dans un puits perdu ou à l'égout est strictement interdit pour des raisons de pollution. A ce jour, 50% des installations, principalement les plus anciennes, sont non conformes. La Loi prévoit la visite sur place d'un expert, tous les 4 ans. En cas de dysfonctionnement, le propriétaire est obligé d'y remédier et sera tenu comme seul responsable de la pollution engendrée. Notre commune a transféré cette compétence à la communauté d'agglomération ; c'est elle qui effectuera ou fera effectuer par un organisme agréé, ces contrôles périodiques.

La station d'épuration

Nous savons qu'elle est construite au lieu-dit *hinter dem Langenberg*, qu'elle a été inaugurée l'été dernier mais qu'elle fonctionne déjà depuis juillet 2008, épurant les eaux usées de Wiesviller, Woelfling et Zetting. Il est prévu d'y raccorder le réseau de Dieding en 2010. La mise en route de la station d'épuration règle globalement les problèmes d'assainissement de toutes les maisons raccordées au réseau de collecte. Autrement dit, le



Le réseau de collecte

Depuis les années 60 et jusqu'à nos jours, au rythme des extensions urbaines, la commune a mis en place, dans la plupart des rues, un réseau de collecte de type unitaire, toutes les fois que cette solution était économiquement supportable, techniquement possible et écologiquement efficace. Toutes les habitations ont l'obligation de se raccorder au réseau d'eaux usées de la commune, lorsqu'il existe.

Mais la collecte n'est que la première étape d'une chaîne qui comprend le transport, le traitement dans une station d'épuration, la valorisation des boues et le rejet dans le milieu naturel des eaux épurées. La réalisation des différents maillons de cette chaîne nécessite des investissements lourds. A titre d'exemple, la construction de la station d'épuration a coûté 1,6 million d'euros HT. La pose de 100 mètres de réseau de collecte, en diamètre 500, coûte en moyenne entre 50 000 et 100 000 €, suivant la profondeur, l'encombrement de la fouille, le nombre de branchements, la nature des matériaux de compactage et de réfection de la chaussée.

Le coût de l'investissement et celui du fonctionnement sont à la charge de la collectivité qui en a la compétence. La commune de Zetting, à l'instar des 25 autres communes membres de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, a gardé la compétence **Collecte** et transféré à la Communauté d'agglomération les compétences **Transport et Traitement**. Les collectivités font payer le service rendu en instaurant une redevance d'assainissement basée sur le volume d'eau prélevé sur le réseau d'adduction d'eau.

A ce jour la redevance communale est fixée à 0,67 € par m³ d'eau relevé au compteur. La redevance intercommunale (Casc) est actuellement de 0,834. Elle alimente le budget de l'assainissement de la collectivité, qui doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Assainissement non collectif

Sont dispensés de cette redevance les habitants des maisons non raccordées au réseau. Celles-ci doivent être dotées d'un assainissement non collectif (ANC) ou individuel, installé et entretenu à leurs frais, conformément à la Loi n° 2001-398 du 09 mai 2001.

En application de l'Article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes délimitent, après enquête publique, leur zonage pour l'assainissement, qui comprend :

tout à l'égout, dès lors qu'il aboutit à une station de traitement, dispense les habitations déversant dans le réseau de collecte, de toute espèce d'équipement individuel d'épuration. Finis les colmatages de fosse, les odeurs, la vidange périodique, l'entretien. La fosse toutes eaux devient inutile ; son maintien en service est même préjudiciable au bon fonctionnement de la station d'épuration, qui ne se satisfait pas d'eaux déjà prétraitées.

La déconnexion des fosses septiques

Pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration et inciter les habitants à déconnecter leur fosse septique, la commune, avec l'aide financière de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du département de la Moselle, prendra à sa charge

- la vidange des fosses septiques, l'évacuation des boues et le comblement par un matériau inerte
- la déconnexion proprement dite, qui comprend le terrassement, le remblaiement, tuyaux et raccords, ainsi qu'une remise en état sommaire du chantier.

Les travaux de finition et de paysagiste (engazonnement, plantations...) resteront à la charge des habitants. En 2010 il est prévu de déconnecter 130 fosses à Zetting et 25 à Dieding pour un coût estimatif de plus de 300 000 €



- Fournitures de bureau et scolaires •
- Consommables informatiques •
- Mobilier •

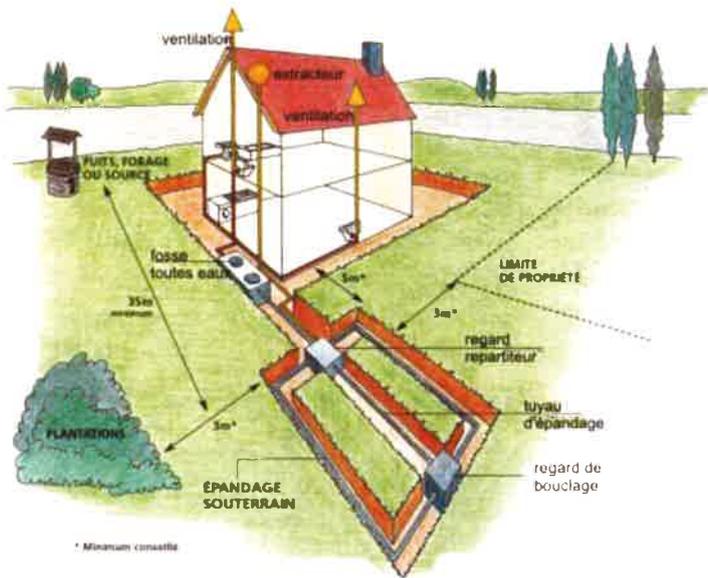
Route de Nancy - Chemin des Tuileries - BP 30123
57201 SARREGUEMINES
 Tél. 03 87 98 91 84 - Fax 03 87 98 67 13
 e-mail : sm-bureau@wanadoo.fr

Crédit Mutuel
 LA banque à qui parler

Crédit Mutuel Coteaux Val de Sarre

3A Grand'rue - 57905 Sarreinsming
 Tél. 0 820 89 13 72*

E-mail : 05617@cmcee.creditmutuel.fr



- **les zones d'assainissement collectif**, où elles assurent la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, le transport, l'épuration et le rejet.
- **les zones relevant de l'assainissement non collectif**, où elles sont tenues d'assurer le contrôle des installations.

L'alinéa 7 de ce même Article R 2224 précise : «Peuvent être placées en zone d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif.»

La Commune de Zetting a établi un zonage d'assainissement par délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2007. Suite à l'enquête publique ouverte du 8 au 29 janvier 2007

D'après ce zonage, relèvent de l'assainissement autonome, parce que le ratio coût de réalisation / abattement de pollution est trop défavorable pour justifier la pose d'un collecteur et qu'il entraîne de ce fait le désengagement de nos partenaires financiers, les quartiers suivants :

- les maisons de la rue de Sarreinsming, de la rue de Dieding, du Chemin du Langenberg, des Roedern, du fond de la rue du Chemin de fer, ainsi que certaines constructions isolées (à l'entrée de Dieding, à l'extrémité de la rue de l'église, etc...).

Une cartographie précise et exhaustive est à disposition à la mairie.

En outre, doivent être équipées d'un système d'assainissement individuel toutes les habitations déjà raccordées sur un réseau, mais qui n'aboutit pas encore à la station de traitement. C'est le cas actuellement pour les maisons de Dieding. Les travaux de raccordement sur la station d'épuration sont prévus pour 2010.

La technique de l'assainissement non collectif (ANC),

encore appelée assainissement autonome ou individuel, est une technique reconnue par la politique française d'assainissement. Environ 13 millions de Français sont en dehors d'une zone de raccordement à un système d'assainissement collectif. C'est le cas pour 20 à 30 % de la population rurale. Ce système, adapté à l'habitat dispersé, préserve efficacement le milieu naturel au même titre que l'assainissement collectif.

1° Collecte de toutes les eaux usées de l'immeuble (WC, cuisine, salle de bain, machine à laver, évier...)

2° Prétraitement dans une fosse «toutes eaux» ou fosse septique. Il permet de décanter les particules solides et les graisses.

Traitement et dispersion. L'infiltration des eaux prétraitées dans le sol ou dans un massif de sable, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 6 mai 1996 relatives à l'assainissement individuel, permet d'éliminer la pollution restante par l'action des micro organismes qui y sont présents de façon naturelle. Il existe plusieurs dispositifs : tranchées d'épandage, filtres à sable drainé ou non, tertres filtrants. Seul un spécialiste peut concevoir correctement ce type d'assainissement.

Outre **le coût de l'installation**, il faut prévoir un **coût d'entretien** (les matières qui s'accumulent dans la fosse toutes eaux doivent être vidangées environ tous les 4 ans) et **le coût du contrôle** périodique obligatoire, s'il est confié à un organisme agréé. En définitive, la somme des dépenses d'investissement, de fonctionnement et de contrôle de l'ANC ne grève pas plus le budget des ménages que les redevances appliquées à l'assainissement collectif.



Starck

L'ÉNERGIE DYNAMIQUE

SOLUTIONS ÉLECTRIQUES ET AUTOMATISME

03 87 29 13 13

www.starck-elec.com

1 ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



L'Assainissement Individuel ou Assainissement Autonome, concerne les constructions individuelles non raccordées au réseau public d'assainissement. Ce raccordement n'est pas toujours possible ! Un dispositif doit alors être mis en place afin que les eaux usées domestiques soient :

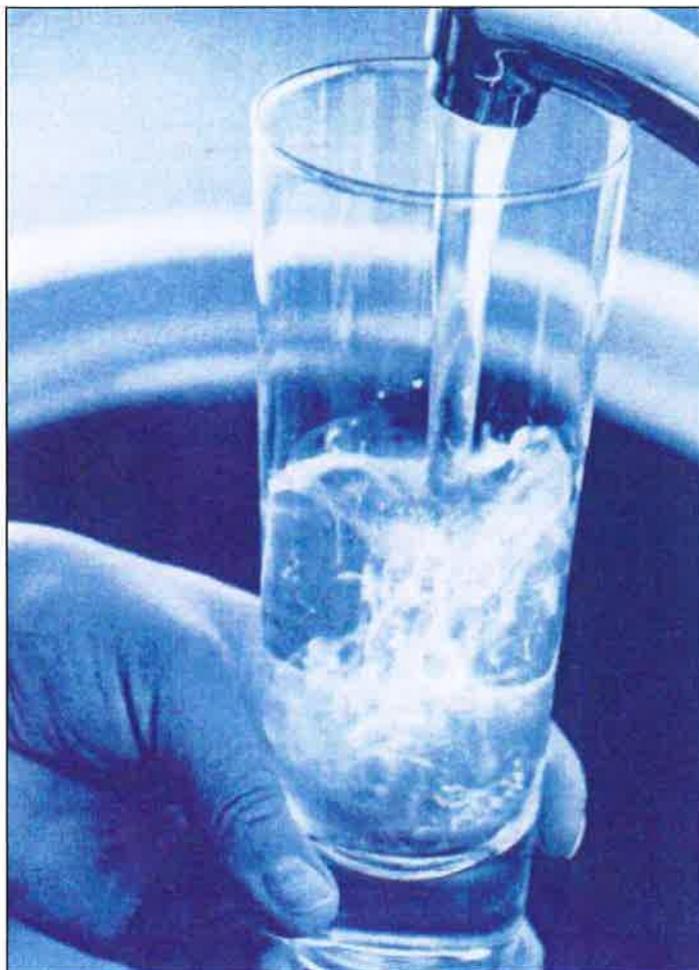
- ☑ Collectées,
- ☑ Prétraitées,
- ☑ Épures,
- ☑ Infiltrées ou rejetées dans un lieu naturel après épuration.

Ce Dispositif peut être :

- ☑ Fosse toutes eaux,
- ☑ Station d'épuration biologique.

Ce dispositif doit assurer l'épuration, l'infiltration dans le sol, ou l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu naturel ou le réseau hydrographique local.

Syndicat des eaux



Un extrait des résultats d'analyse est communiqué annuellement à tous les abonnés.

Comment est réalisée la protection des captages ?

L'eau distribuée par le Syndicat des Eaux de ZETTING provient exclusivement d'un captage profond de 220 mètres réalisé dans le grès vosgien. Elle ne subit aucun traitement avant d'être distribuée dans le réseau. Pour satisfaire les exigences de qualité, il est primordiale de protéger les lieux de captage par rapport à des contaminations bactériologiques, concentration de nitrates ou de pesticides, substances chimiques (insecticides, herbicides ou fongicides) utilisées pour combattre les espèces animales ou végétales indésirables.

Le code de la santé publique définit 3 périmètres de protection :

Périmètre protection immédiate : pour lutter contre la malveillance et/ou l'introduction directe de substances polluantes. Le périmètre est délimité par une clôture et est strictement réservé à l'exploitation du captage.

Périmètre de protection rapprochée : qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes. Sa surface est définie en fonction des caractéristiques de l'aquifère (géologie, hydrogéologie) et du débit maximal de pompage (30 m³/h) ainsi que de la vulnérabilité de la nappe.

Périmètre de protection élargie : à l'intérieur duquel peuvent être réglementées les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols.

Buvez-la sans hésiter, elle est contrôlée !

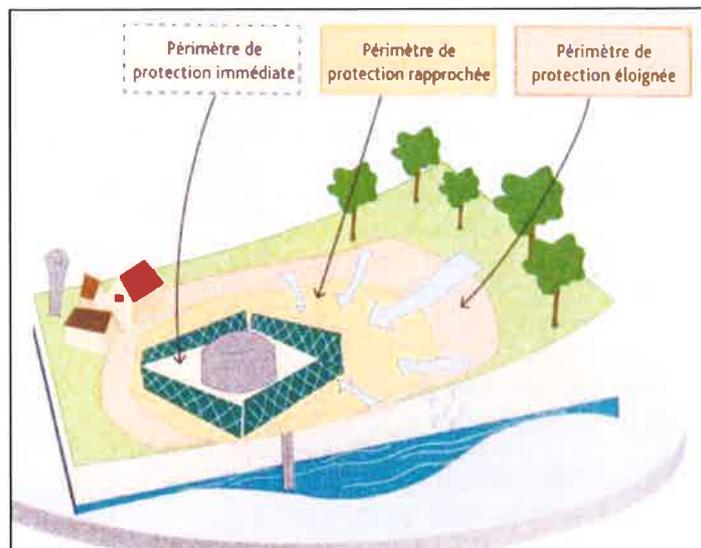
Pour garantir la sécurité sanitaire des Eaux de distribution publique, les Services de Santé Environnement des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) assurent un contrôle régulier des paramètres d'intérêt sanitaire depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur.

RESTAURANT LE CAQUELON

Le spécialiste des fondues



6 rue de la Sarre
57905 DIEDING
Tél. 03 87 02 12 86
Port. 06 78 81 27 53
lecaquelon@orange.fr



Qu'en est-il de la dureté de l'eau ?

La dureté de l'eau au titre hydrotémétrique (TH) correspond à sa teneur en sels dissous de calcium et de magnésium. La dureté d'une eau est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Ainsi une eau est dite «dure» ou «calcaire» lorsqu'elle a franchi des couches calcaires. L'eau de ZETTING se caractérise par un TH de 32° et correspond à une eau moyenne dure (cf carte de la Lorraine ci-dessous).

HOSPITALISATION A DOMICILE

Depuis 1980, nous vendons et louons le matériel nécessaire aux malades et aux handicapés.

Lit à hauteur variable électrique - Matelas - Fauteuil roulant - Déambulateur
Chaise percée - Siège de douche - Couches et alèses pour adultes
Tensiomètre électronique - etc...

LIVRAISON A DOMICILE SOUS 24 H

SERVICE APRÈS-VENTE AGRÉÉ

TECHNIC MEDICAL S.A.
Certifiée ISO 9001 : 2008



28 Grand'rue à DIEDING
57905 ZETTING

Tél. 03 87 02 17 97

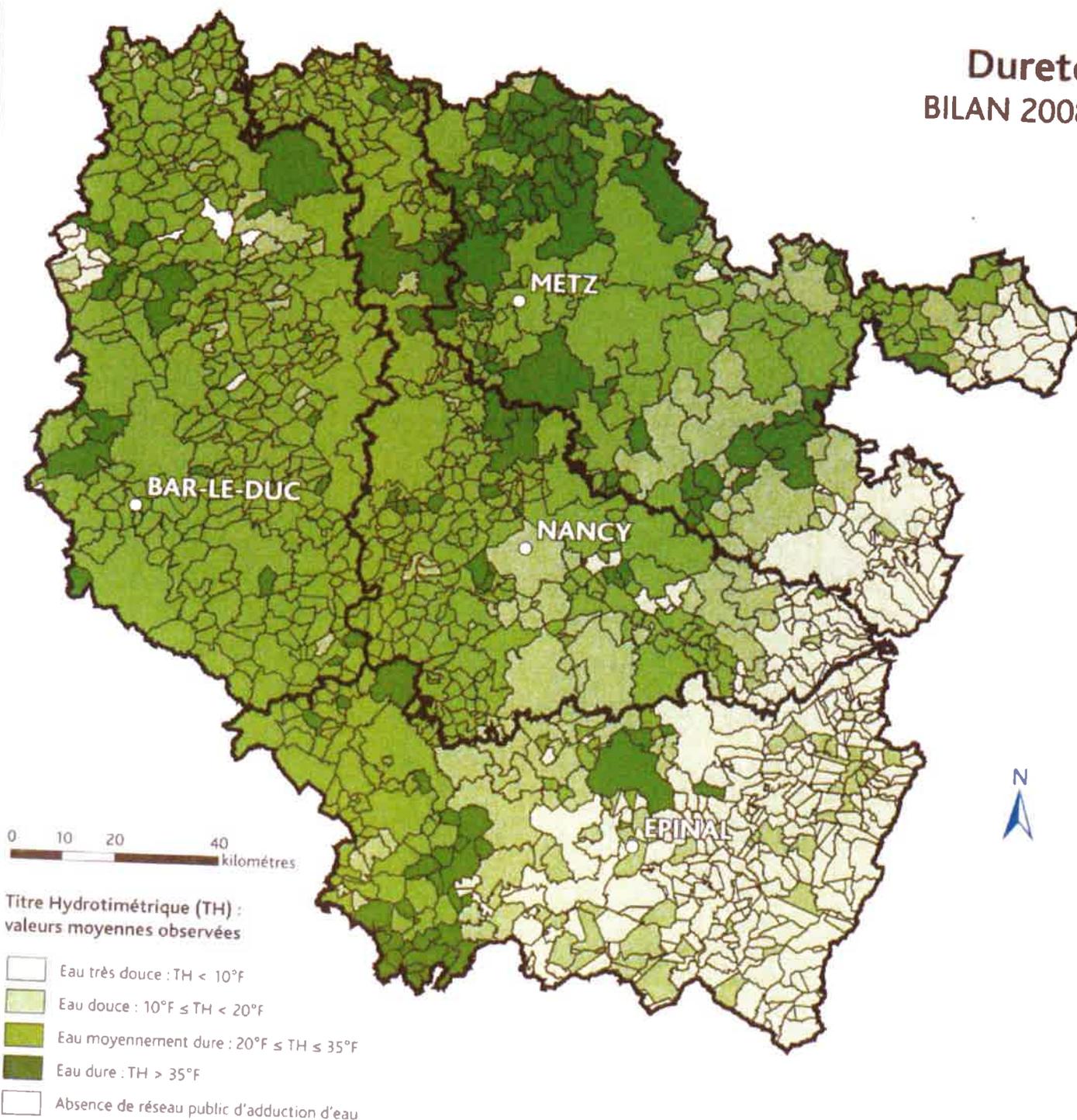
Fax 03 87 02 00 66

E-mail : technic.medical@free.fr

Site : <http://technic.medical.free.fr>

Une équipe à votre écoute et à votre service.

Dureté BILAN 2008



Le parcours des sacs verts de la collecte multiflux simultanée

1° étape : le centre de tri multiflux 2° étape : le centre de valorisation biologique par méthanisation

Le projet Méthavalor

Le Sydeme (Syndicat Mixte de transport et de traitements des déchets de Moselle-Est) a décidé la création d'un centre de méthanisation sur son territoire, baptisé Méthavalor, qui prendra place sur d'anciens terrains des Houillères du Bassin de Lorraine et participera ainsi à la requalification des friches industrielles. Le centre de méthanisation devrait entrer en service au courant de l'année 2011. Ce projet répond au besoin de limiter l'enfouissement de nos déchets. Car si certains déchets sont aujourd'hui recyclés, d'autres ne le sont pas encore. Il s'agit notamment des fermentescibles, encore appelés biodéchets.

Actuellement enfouis en centre d'enfouissement, ces déchets peuvent être valorisés, notamment par le procédé de méthanisation. **Un procédé qui demande un effort de tri de la part des ménages** mais qui doit participer à la bataille pour la sauvegarde de notre environnement et à la promotion des énergies renouvelables.

Implantation du site

Le site d'implantation de Méthavalor a été choisi au plus près du barycentre du territoire du Sydeme, **sur le ban de la commune de Morsbach**, afin de limiter les transports en amont et d'optimiser les possibilités de valorisation énergétique. Conçu autour de l'objectif «Zéro nuisance olfactive», toute l'activité du projet Méthavalor est donc réalisée en bâtiments fermés et placés sous dépression.

Pourquoi trier nos déchets ?

Aujourd'hui ce qui est valorisé, ce sont les journaux, revues, magazines, les bouteilles et flacons en plastique, les métaux, cartons et les cartonnettes, les briques alimentaires de même qu'une grande part des déchets déposés en déchèterie.

Reste au niveau des ordures ménagères résiduelles une part importante de déchets qui peut être valorisée par des procédés biologiques, à savoir les biodéchets. Ces déchets renferment **une part organique importante qui peut être transformée en énergie et en compost**, et ainsi faire l'objet d'une valorisation. Pour optimiser la valorisation des biodéchets, la meilleure solution est de les trier séparément dans les ménages et de les collecter par un dispositif adapté.

Pourquoi passer à la collecte multiflux ?

Pour que la filière de valorisation des biodéchets soit efficace, il faut séparer ces déchets à la source. Parmi les différentes solutions qui sont envisageables, le Sydeme s'oriente vers une collecte multiflux simultanée. Plutôt

que de collecter les biodéchets au travers d'une collecte supplémentaire auprès des ménages, la collecte multiflux simultanée repose sur le principe d'un passage unique pour ramasser tous les flux triés au niveau des ménages en trois sacs de couleur différente : les emballages et journaux, revues, magazines dans le sac orange, les biodéchets dans le sac vert et les résiduels dans le sac bleu. Ce système permet donc à la fois de **mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers et d'engendrer des bénéfices environnementaux**.

Que sont les biodéchets ?

Les biodéchets regroupent tous les déchets essentiellement composés de matière organique dégradable par voie biologique, c'est-à-dire par les bactéries présentes dans les déchets eux-mêmes.

On retrouve dans les biodéchets différentes catégories de déchets que l'on peut distinguer en :

- Préparation de repas et restes de repas : épluchures, marc de café, fruits et légumes périmés, pain, restes divers de repas...
- Papiers et cartons souillés : essuie-tout, emballages en papier et cartonnettes souillés, petits morceaux de papier divers (dont la taille est plus petite que la main)
- Petits déchets verts (fleurs fanées, plantes d'intérieur...)

Les biodéchets représentent environ 80 à 90 kg par habitant et par an.

Comment seront valorisés ces biodéchets ?

Les biodéchets seront valorisés par méthanisation. Cela consiste en la transformation par des micro-organismes (bactéries), dans des conditions d'absence d'oxygène (anaérobie), de la part organique des biodéchets en biogaz (contenant une majorité de méthane) et en compost de grande qualité agronomique.

Les biodéchets livrés en centre de méthanisation seront tout **d'abord prétraités par voie mécanique** afin d'extraire les éléments indésirables, tels que les métaux, les plastiques... Suit une phase de préparation des biodéchets à la **digestion anaérobie** par méthanisation. Les biodéchets restent environ trois semaines dans le digesteur (réacteur de méthanisation), dans lequel, sous l'action des microorganismes, la matière est dégradée tout en produisant du **biogaz**.

Après la période de méthanisation, la matière est extraite, déshydratée puis fait l'objet d'un compostage sur plusieurs semaines au terme desquelles un **compost** mûr est obtenu.

Quelle valorisation pour le biogaz ?

Le biogaz produit au niveau de la méthanisation contient de l'ordre de 55% à 60% de méthane. Le

méthane, présent à plus de 95% dans le gaz naturel, est un **combustible** bien connu. Le biogaz issu de la méthanisation pourra être utilisé directement sur des unités de co-génération (production simultanée de chaleur et d'électricité) ou être utilisé après épuration comme carburant pour des véhicules fonctionnant au gaz, ou encore être injecté dans le réseau du gaz de ville.

Une tonne de biodéchets équivaut à la quantité d'énergie contenue dans **70 litres de gasoil**. Autrement dit, avec deux têtes de salade (1kg) il est possible de parcourir l'équivalent de 1,4 km avec un véhicule consommant en moyenne 5 litres pour 100 kilomètres.

Quelle valorisation du compost ?

Le compost issu de la méthanisation de biodéchets

constitue un excellent amendement organique qui peut être utilisé dans les jardins et les potagers. Les biodéchets susceptibles d'être collectés **par habitant** sur une année pourront permettre de produire environ **31 kg de compost**.

La valorisation des biodéchets en attendant la mise en fonctionnement de Méthavalor.

Le centre de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, est en construction actuellement, et sa mise en fonctionnement est prévue pour le printemps 2011. En attendant, les sacs verts seront valorisés d'une part en compost sur une plate-forme de compostage pour biodéchets et d'autre part par le biais d'autres centres de méthanisation.

Source : Dossier de Presse Multiflux - Sydeme

Etat civil

NAISSANCES

Ont vu le jour cette année :

FRANCO Lucas Jordan le 05/03/2009 à Sarreguemines

ANCELIN Justine le 23/03/2009 à Sarreguemines

KOCH Inès le 10/04/2009 à Sarreguemines

RISSE Maxime Alain le 11/06/2009 à Sarreguemines

MAILLOT Maël le 15/07/2009 à Sarreguemines

BRASTENHOFFER Emma le 16/08/2009 à Saint-Avold

MARIAGES

Se sont unis :

BUHR Samuel-HUVER Adeline le 06/06/2009

DEUDON Ludovic-HELMER Cindy le 27/06/2009

HÉRMANN Clément-MARILLY Christiane le 27/06/2009

BURGUND Manuel-HEITGER Anne-Marie le 11/07/2009

CATALA Thomas-BRANSTETT Christelle le 01/08/2009

LENHARD Julien-HEITZ Isabelle le 19/09/2009

LANG Emmanuel-CORDIER Aline le 26/09/2009

DECES

Nous ont quittés :

STEFFANUS Albert le 10/06/2008

ZINS Antoinette veuve SCHMITT le 13/04/2008

HOUVER Solange épouse HLADNIC le 26/12/2008

UNFRICHT Denis le 8/01/2009

HOFFMANN Marie veuve LETT le 09/01/2009

LAZZAROTTO Lucienne épouse JEDAR le 10/03/2009

HOFFMANN Jean-Marie le 25/05/2009

MARTINET Alfred le 15/07/2009

PEXOTO Mireille le 09/12/2009

Brioche de l'amitié

Grâce à votre générosité, la vente des brioches de l'Amitié a permis de verser la somme de 493,81 € à l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés de Sarreguemines.

Merci à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Zetting pour sa participation active.



Ecole numérique rurale

Les Assises nationales du numérique tenues en octobre 2008 ont permis d'asseoir le plan «France numérique 2012». Décliné en 154 actions, il doit permettre à la fois d'accélérer la croissance des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) et de remédier aux inégalités d'accès au réseau numérique sur le territoire. Parmi ses grandes orientations figure le développement d'espaces publics numériques, en particulier dans les écoles : installation de cyberbases dans le primaire, en partenariat avec les collectivités locales.

Quelle est, au niveau local, l'incidence de ces assises nationales ?

Concrètement, et à l'échelle de notre commune, les effets s'en sont fait sentir quand nous est parvenu, au mois de mai, par le biais de l'inspection académique de la Moselle, la proposition de nous porter candidat pour le programme «école numérique rurale».

Dès que nous avons eu l'assurance que les enseignants en place accepteraient d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour profiter du formidable potentiel des nouvelles technologies, **le conseil municipal, dans sa séance du 2 juin 2009, s'est rapidement et unanimement exprimé en faveur du «Plan de relance - école numérique rurale»**, si bien que notre dossier de demande, en partenariat avec Rémelfing qui nous a rejoint, a pu être déposé avant les vacances d'été et traité prioritairement. En effet il était annoncé que l'opération se limiterait à équiper 5000 écoles dans des communes de moins de 2000 habitants, sur l'ensemble du territoire métropolitain. Quelques semaines plus tard la candidature était retenue, principalement parce que nous formons avec Rémelfing un regroupement pédagogique.

Qu'est-ce que l'école numérique ?

L'ensemble «Ecole numérique» recouvre, dans le domaine de l'informatique, les solutions matérielles et logicielles, les services et ressources numériques, l'organisation permanente de leur mise en œuvre ainsi que la formation des utilisateurs. Il est destiné à répondre aux

besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes. Il doit permettre à l'équipe pédagogique une utilisation régulière, simple et ouverte sur un large éventail de ressources dans différentes activités.

L'inscription sur la liste principale des écoles retenues au titre de l'opération «Ecole numérique rurale» (courrier de l'IA du 10 juillet 2009) nous fait bénéficier d'**une subvention de 9 000 €**, correspondant à près de 80% du montant total hors taxe de notre projet.

Le reliquat de la dépense sera pris en charge par les communes de Zetting et de Rémelfing.

Quel matériel sera installé ?

L'équipement dont sera doté le regroupement pédagogique Rémelfing - Zetting comprend :

Lot 1

- Un tableau blanc interactif Multi-Utilisateurs
- Un ordinateur PERITECH évolutif pour piloter le tableau blanc interactif
- Un support mural réglable en hauteur avec bras porteur pour vidéoprojecteur
- Un vidéoprojecteur
- Un kit d'enceintes amplifiées
- Des ressources pédagogiques : logiciel Interwrite Workspace

Lot 2

- 8 micro-ordinateurs portables 15,4", à l'usage des élèves
- 1 micro-ordinateur portable 17", à l'usage de l'enseignant
- 1 meuble de rangement sécurisé
- 1 logiciel de supervision pédagogique de tous les postes. Logiciel NetOpSchool, technologie avancée de pédagogie informatisée, modulable pour toute la classe ou différenciée ou individualisée.
- 1 imprimante Format A4, laser noir & blanc.

A qui ce matériel servira-t-il ?

Ce matériel renferme une puce qui permet de le retrouver en cas de vol.

Il équipera les écoles primaires du regroupement pédagogique Rémelfing-Zetting, profitant ainsi aux enfants des deux communes. Il se pourrait que le lot 1 complète l'équipement informatique déjà en place à Rémelfing, tandis que le lot 2 serait déployé à Zetting, ou inversement, suivant les besoins exprimés par les enseignants. Les deux écoles disposeront du réseau très haut débit.

Grâce au Plan de relance-Ecole numérique rurale, les enfants de nos écoles bénéficieront d'un équipement numérique à la pointe du progrès. Nous espérons qu'il contribuera à améliorer les apprentissages et familiarisera nos écoliers avec les NTIC.

Boulangerie - Pâtisserie - Apéritifs - Banquets

Le Fournil de Sarreinsming
Erwin Bosch

31 Grand'rue
57905 SARREINSMING
Tél. 03 87 98 21 18

23 Rue de l'Eglise
57200 REMELFING
Tél. 03 87 95 75 46



Honorariat



Dans sa séance du 17 septembre 2008 le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la proposition du maire visant à solliciter le Préfet pour que soit conféré l'honorariat des fonctions de maire et d'adjoint à trois anciens élus municipaux en poste pendant au moins trois mandats.

Il s'agit de

- **Gaston Klam**, maire de 1977 à 1995, puis conseiller municipal jusqu'en 2001. Il a en outre été président du syndicat intercommunal des eaux, président du SIVOM du Val de Sarre et conseiller districial.

- **Antoine Meyer**, conseiller municipal de 1983 à 1989, adjoint de 1989 à 1995, conseiller municipal de 1995 à 2008, conseiller districial de 1995 à 2004.

- **Jean-Marc Risse**, conseiller municipal de 1977 à 1983, puis adjoint pendant 2 mandats : 1983-1989 et 1989-1995.

La cérémonie s'est déroulée le jeudi 23 avril, à la mairie, en présence de Mme la Sous-Préfète, du conseil municipal et d'un grand nombre d'élus et anciens élus d'ici et d'ailleurs, venus honorer de leur présence les récipiendaires.

Après que le maire eut retracé les faits marquants de leurs mandats et remercié chacun pour son engagement au service de la commune et de ses habitants, Madame la Sous-préfète les a vivement félicités avant de leur remettre l'Arrêté du Préfet leur conférant l'honorariat de la fonction.

Au nom de la commune le maire leur a ensuite remis l'écharpe tricolore et un diplôme comme signes extérieurs rappelant la distinction conférée.

Un sympathique vin d'honneur a été servi pour égayer les convives et clore la soirée.

Inauguration

de la station d'épuration de ZETTING, WIESVILLER, WOELFLING

Le 12 juin 2009, Mr Philippe LEROY, président du Conseil Général a inauguré la station d'épuration de Zetting, Wiesviller et Woelfling, en présence de M. Roland Roth, président de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences, de M. Jean Karmann, vice-président du conseil général, de M. Céleste Lett, député-maire de Sarreguemines, de M. Jean-Marie Meyer, maire de Zetting, de Mme Nathalie Staub, maire de Wiesviller, M. Fabien Peiffer, adjoint au maire de Woelfling ainsi que différents élus de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Cette station d'une capacité de 2900 équivalent-habitants permet de traiter un volume journalier de 1620 m³ en provenance des réseaux d'eaux usées de Zetting, Wiesviller et Woelfling. Dotée d'équipements performants pour assurer un traitement optimum des eaux usées, son coût s'élève à 1,6 M€.



Sapeurs pompiers



Passation de commandement au Centre d'intervention de Zetting

Connu pour être «tombé dans le chaudron» dès le plus jeune âge, Lucien a succédé dans les fonctions de chef de centre, à son beau-frère Bernard, et fait honneur à son père, Eugène, lui aussi chef de corps de 1947 à 1959. Elevé au grade de capitaine honoraire, sur proposition du maire, Lucien s'est vu remettre la médaille d'honneur (argent) de la fédération des sapeurs-pompiers.

C'est à Thierry Meyer, Sergent-chef, que le Colonel Bernard Franoz, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Moselle, a ensuite remis le drapeau et confié la mission et les fonctions de chef de centre.

Entré au centre de première intervention de Zetting, le 10 juin 1990, Thierry Meyer est nommé Caporal en 1995, Caporal-chef en 1998, Sergent en 2001, Sergent-chef en 2003. C'est en 2008 qu'il s'est préparé pour la relève en suivant la formation l'habilitant à être chef de centre. Thierry Meyer est âgé de 35 ans.

Nous lui souhaitons beaucoup de courage dans ses nouvelles fonctions, et à Lucien, son prédécesseur, une longue et paisible retraite.

Le 21 mars dernier, en présence de Jean-Marie Meyer, du conseil municipal, de Jean Karmann, conseiller général, du colonel Franoz, directeur départemental du Service d'incendie et de Secours, de son adjoint, le lieutenant-colonel Friedrich, du capitaine Denisan, chef du centre d'intervention principal de Sarreguemines, ainsi que d'une importante délégation représentant les centres de secours voisins, s'est déroulée la cérémonie de passation de commandement entre le lieutenant Lucien Hoffmann, chef de centre sortant, atteint par la limite d'âge, d'une part, et Thierry Meyer, sergent-chef, appelé à lui succéder dans les fonctions de chef de centre, d'autre part.

Entré dans le corps communal de sapeurs-pompiers de Zetting le 30 novembre 1965, Lucien Hoffmann est nommé Sapeur de 1^{re} classe en 1971, Caporal en 1983, Sergent en 1984, Adjudant en 1987, Adjudant-chef en 1993 jusqu'à sa nomination comme Sous-lieutenant chef de centre, le 5 avril 1997, puis Lieutenant en 1999.



Echos du jumelage



Le 12 juin, le maire de Tholey, Hermann-Josef Schmitt, accompagné des *Ortsvorsteher* des différentes communes sarroises de la communauté d'agglomération de Tholey et de leurs épouses, est venu rendre visite à leurs amis de Zetting. Au programme était prévue une visite de l'église Saint Marcel, commentée par Jean-Marie Meyer. Le maire de Zetting et le comité de jumelage ont invité les visiteurs à une pose apéritive en mairie.



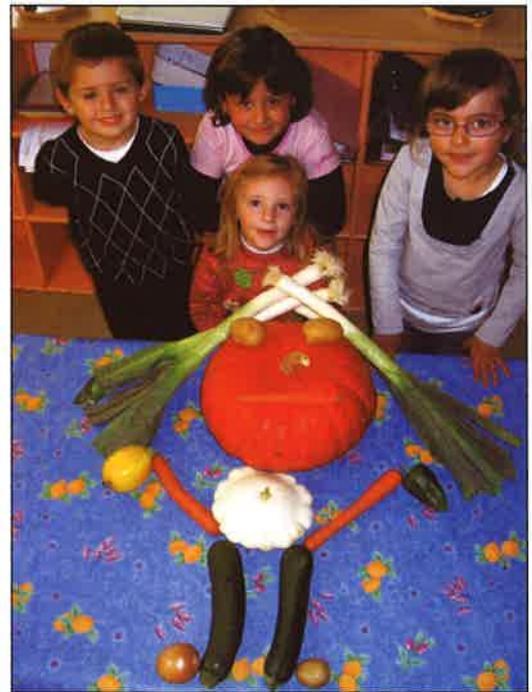
Samedi 30 mai une délégation du comité de jumelage et du conseil municipal s'est rendue à Tholey afin de participer à une fête de jumelage qui s'est tenue au Schaumberg en présence de toutes les communes jumelées avec Tholey et ses environs. Après une après-midi récréative et une visite pédestre des alentours du Schaumberg tout le monde s'est retrouvé autour d'une table afin de partager un sympathique repas.

Les écoles

L'école maternelle



La chandeleur



A la manière de l'artiste Arcimboldo les élèves de la maternelle ont fabriqué des bonshommes en légumes. Ils ont ensuite fait de la bonne soupe de légumes.



Spectacle de la petite sirène



Musique en fête à Symphonie

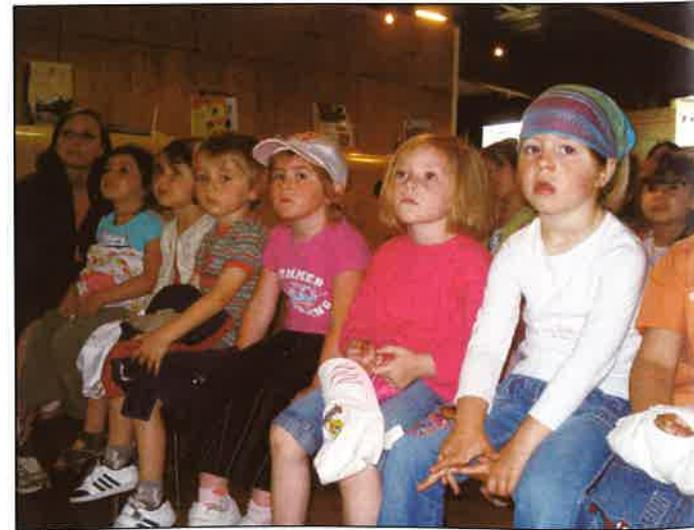


Spectacle sur les cinq sens intitulé «le fabuleux voyage de Célestin», à la salle de Zetting avec les correspondants de Rémelfing





Sortie de fin d'année
au moulin d'Eschviller



L'école primaire



Carnaval à l'école (CE1-CE2)



Défi lecture (élèves du CM1)



Sortie CM2 au Buchholz à Sarreguemines

Cross USEP au stade Pierre de Coubertin



Les CE1 et CE2



Le CP

Semaine des arts à Sarreguemines



Les CM1



Le CE2

Cross
de la CASC
(élèves du CM1
et du CM2)



Au parc animalier de Sainte Croix (élèves du CP)



Visite des cabines de projection du cinéma Forum
à Sarreguemines (élèves du CM1 et du CM2)



Classe de neige à Praz-sur-Arly (élèves du CM2)



Aventures au château de Fleckenstein (élèves du CM1 et du CM2)



L'apiculture, un métier, une passion

L'**apiculture**, branche de l'agriculture, est l'élevage d'abeilles à miel pour exploiter les produits de la ruche. L'apiculteur doit procurer à l'abeille un abri, des soins, et veiller sur son environnement. Puis, il récolte une partie mesurée de ses produits: miel, pollen, cire, gelée royale et propolis.

C'est une activité où se mêlent des méthodes ancestrales comme l'enfumage, et des méthodes modernes comme l'insémination artificielle, ou l'étude du trajet d'abeilles équipées de micro réflecteurs radar.

Roland Zapp vous êtes apiculteur à Zetting, vos ruches sont implantées près de votre domicile, comment est née cette passion ?

Au printemps de l'année 2004, après avoir hérité d'une ruche peuplée de mon père Jean ZAPP de Foldersviller (Apiculteur depuis plus de 60 ans), je me suis lancé dans cette aventure. Au départ, cela m'a demandé beaucoup de lecture pour m'instruire et pour apprendre les bases de l'apiculture. De plus, j'ai beaucoup observé et écouté les anciens. A la fin de l'année 2004, j'étais arrivé à une dizaine de ruches et là le premier souci arriva : comment passer correctement l'hiver avec mes avelles (abeilles). Actuellement, il y a un grand nombre d'apiculteurs qui perdent beaucoup de ruches. Mais au printemps j'ai eu une bonne nouvelle : 0% de perte. Depuis, je me suis perfectionné avec des cours d'apiculture pour minimiser mes pertes et pour récolter du miel de qualité. L'année passée, j'ai participé à un stage pour obtenir le diplôme de «Spécialiste apicole». Pour ce qui est du miel, je transhume dans le colza, l'acacia mais également dans le Sapin (miel qui devient de plus en plus rare. Deux récoltes en cinq ans).

Racontez-nous la vie dans une ruche

Une colonie d'abeilles se compose d'une reine qui vit environ quatre ans, mais de nos jours il est conseillé de la changer tous les deux ans car une jeune reine est plus productive, elle pond entre 1500 et 2000 œufs par jour en pleine saison et elle résiste mieux aux maladies.

Puis viennent les faux bourdons (mâles). Ils sont de l'ordre d'un millier par ruche. Ces derniers n'ont qu'un rôle de reproduction (seule la reine est fécondée). Après cet acte, les bourdons meurent.

Et enfin, les ouvrières qui sont entre 50 000 et 70 000 par ruche en pleine saison. La vie d'ouvrière se compose de plusieurs stades : d'abord elles sont nettoyeuses puis nourrices, ensuite elles sont architectes et maçonnettes pour après être manutentionnaires, ventileuses, gardiennes et enfin butineuses.



D'après Albert Einstein, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre si les abeilles venaient à disparaître.

Abeilles et fleurs sont indissociables. Leurs relations mutuellement bénéfiques sont largement responsables de la biodiversité végétale que l'on connaît aujourd'hui. Les abeilles contribuent à la reproduction sexuée donc à la survie et à l'évolution, de plus de 80% des espèces de plantes à fleurs.

Travailler dans une ruche n'est-il pas dangereux ?

Le risque de piqûres nécessite le port de vêtements protecteurs. La tenue de l'apiculteur doit être claire. Il porte une combinaison protégeant tous les membres, une coiffe munie d'un voile métallique aux mailles suffisamment serrées et des gants, mais ceux-ci limitent la précision des manipulations.

Que produit une ruche ?

Une ruche produit diverses matières dont les vertus sont multiples. La plus connue est le miel mais elle produit également la gelée royale, la cire, la propolis et le pollen.

Comment est produit le miel ?

Le miel est la solution sucrée produite par le nectar que les abeilles récoltent sur les végétaux, enrichissent de substances provenant de leur propre corps, transfor-

ment, entreposent dans les rayons et font mûrir.

Les ruches modernes sont construites de façon à ce que le miel puisse être extrait simplement. Les cadres verticaux peuvent être extraits indépendamment les uns des autres. Le couvain (œufs, larves et nymphes) se situe dans les cadres inférieurs, les cadres supérieurs ne contiennent que du miel. L'extraction d'un cadre ne détruit donc pas de larves.

L'ouverture de la ruche se fait toujours par beau temps, ainsi un maximum d'abeilles sera à l'extérieur. L'opération nécessite l'enfumage des ruches. L'enfumage est un leurre pour l'abeille. Celle-ci croit être confrontée à un incendie et en oublie l'apiculteur qui devient un agresseur secondaire. Les alvéoles des cadres peuvent ensuite être désoperculées et le miel extrait par gravité ou par centrifugation. Le miel est toujours liquide, il cristallisera et se solidifiera plus ou moins tardivement.

Qu'en est-il de la récolte du pollen ?

L'abeille, butinant de fleur en fleur, dépose des grains de pollen de l'une sur le pistil d'une autre. L'abeille est largement utilisée pour la pollinisation des plantes cultivées, en particulier pour les arbres fruitiers. On estime que la valeur économique apportée par les abeilles lors de la pollinisation est de douze à quinze fois supérieure à celle des produits de la ruche.

La récolte du pollen par l'abeille est possible grâce à l'adaptation spécifique des pattes postérieures de l'ouvrière. Elle utilise la brosse à pollen située sur la face interne du métatarse pour récupérer le pollen dispersé sur son corps, puis le pousse et le tasse dans la corbeille à pollen située sur la face externe du tibia de la patte opposée. Un poil unique dans la corbeille sert de mâts qui maintient la pelote de pollen. Une pelote pèse environ quinze à vingt milligrammes, et l'abeille en transporte deux.

Les apiculteurs ont mis au point une trappe à pollen placée à l'entrée de la ruche. Pour y pénétrer, les abeilles doivent passer au travers d'ouvertures étroites, provoquant la chute de pelotes de pollen dans un tiroir situé en dessous. Les tiroirs sont prélevés tous les jours. Les pelotes de pollen sont séchées à quarante degrés C° par le passage d'un courant d'air chaud et sec traversant des claies sur lesquelles elles sont étalées. Elles sont sèches dès lors qu'elles n'adhèrent plus les unes aux autres. Il faut les stocker dans des récipients hermétiques. Une nouvelle méthode consiste à congeler les pelotes dès la récolte des tiroirs.



Vous récoltez également propolis ?

La propolis est une résine recueillie par les abeilles à partir de certains végétaux. Cette résine végétale est utilisée par les abeilles comme mortier et antiseptique pour assainir la ruche. Elle est récoltée pour ses propriétés thérapeutiques.

L'ouvrière transporte cette résine dans les corbeilles de ses pattes arrière (de la même façon que le pollen). Ces pelotes sont d'une couleur allant du jaune clair au vert brun. Celles-ci ne sont pas stockées dans les alvéoles mais utilisées aussitôt par les ouvrières.

Une colonie produit entre 100 et 300 g de propolis par an. Le travail de récolte est donc souvent fastidieux et les opérations de purification très délicates.

La propolis est recueillie lors du nettoyage des cadres. Cette propolis brute de raclage nécessite d'être épurée car elle peut contenir de la cire, du bois et des morceaux d'insectes.

La propolis de grille est essentiellement employée par l'abeille comme matériau de construction, et comme protection anti-bactérienne, son efficacité sur le plan n'étant pas prioritaire pour l'abeille.

Pour une récolte plus rentable, il est préférable d'utiliser des grilles à propolis constituées de nombreux interstices que l'abeille va chercher à combler. Cet outil est placé sur la tête des cadres, souvent après la récolte. Lorsque la température aura baissé, la propolis sera moins collante (trempée en cire, plus abondante et nouvelle). Il suffira ensuite de placer cette grille au froid, la propolis deviendra cassante, une torsion de l'outil dégagera les petits morceaux.

Peut-on se former facilement au métier ?

Les syndicats d'apiculteurs de Bitche, Rohrbach et de Sarreguemines ont créé l'association apicole et écologique au rucher école du Mémorial d'Eschviller, à Volmunster. Ils proposent des visites et des cours d'apiculture pour tous les niveaux. Ceci a été mis en place car les apiculteurs et les abeilles sont en voie de disparition.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :
- M. STEINER 03 87 06 76 80
- M. LENHARDT 03 87 02 73 66
- M. ZAPP 06 08 31 12 50

Merci Roland pour ces savantes explications qui nous familiarisent avec la vie des abeilles.

Maisons fleuries



Début août, un jury composé de cinq membres, une personne de Sarreising, une de Sarreguemines et trois de Zetting représentant le conseil municipal et le syndicat des arboriculteurs, ont sillonné les rues de Zetting et Dieding afin de primer quinze maisons. Le choix s'est avéré très difficile, le nombre de maisons fleuries augmentant chaque année. Une soixantaine de maisons ont ainsi été notées. Lourde tâche pour le jury de n'en primer que quinze !

Le 16 novembre, les lauréats ont été invités en mairie par le maire et le président des arboriculteurs afin de recevoir leur prix. La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.

Lauréats 2009

BRANSTETT Yolande
HEITGER Florentine
HUTH Isabelle
HOFFMANN Adèle
KILLIAN Marceline
KLAM Simone
KLEIN Marie-Claire
MEYER Eliane
MEYER Marie-Jeanne
MEYER Nadine
MEYER Raymonde
MEYER Mariette
MEYER Myriam
RISSE Marie
SCHILLE Anne

HORS CONCOURS

PEXOTO Mireille
SCHEIDECKER Monique



Symposium de peinture



Le samedi, 29 avril, s'est tenu le symposium de peinture sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence.

Tôt dans la matinée, sous un soleil resplendissant les artistes peintres de plein air se sont installés dans les rues de Zetting et Dieding afin de croquer des sites remarquables.

L'après-midi à 14 heures les artistes ont invité les enfants du village afin de partager leur passion et leur savoir-faire. Les enfants, venus nombreux, se sont retrouvés sous le préau de l'école et ont participé à un concours de dessin.

A 15H30 a eu lieu le vernissage en présence de parents d'élèves, d'élus de la commune, des communes environnantes et de la CASC. Les trois meilleurs dessins d'enfants ont été primés.



L'après-midi s'est soldée par le verre de l'amitié et goûter pour les enfants offerts par la CASC.

Vie associative

Quand les associations créent l'animation....

Tout au long de l'année les diverses associations de notre village organisent des manifestations.

Petits et grands, jeunes et moins jeunes, sportifs, randonneurs, footballeurs, danseurs... tout le monde s'y retrouve. «Zetting bouge et invite à se divertir», tel pourrait être le slogan.

La commune remercie chaleureusement toutes les associations pour leur participation active à la vie du village.



- Bals de Carnaval : bal des enfants le dimanche et Rosenmontag du FC Zetting

- Bibliothèque : sous l'égide de la Médiathèque de Sarreguemines, invitation d'un auteur de bandes dessinées, Monsieur Chandre

- Cours de taille d'arbres fruitiers chez les arboriculteurs

- Marche du 1er mai et excursion du club épargne Bonne Espérance

- Chant choral de Cassiopée

- Symposium de peinture

- Tout le monde joue au foot

- Vélo Saar-Moselle

- Journée récréative chez les pompiers

- Exposition avicole

- Marche d'automne des vétérans

- Rencontres des membres de l'Amicale Séniors tout au long de l'année

- Danse country avec Country Rosie



1999 : rétrospective

Janvier

La station de pompage du réseau d'eau potable est renforcée par l'installation d'une nouvelle colonne de pompage et un renforcement de ce dernier vers Wiesviller et Woelfling.
Sophie Albert est lauréate du Prix de la vocation scientifique et technique

Février

Le carnaval de l'A.S. Zetting était à mourir de rire ! Orchestre Mélodia, girls dansantes, footzer Gerardus, classe de cancras, moines qui se déguisent en femmes, ...
Le loto familial organisé par le Tennis-club a rassemblé plus de 250 joueurs.

Mars

Lionel Karmann (Zetting) et Joseph Rohr (Dieding) procèdent au recensement de la population.
Zetting avait les pieds dans l'eau ; le 11 mars, la Sarre amorce sa décrue.

Avril

Dans le cadre du jumelage, le club du 3e âge rend visite à Tholey.
Les enfants et les jeunes préparent les «Kilomètres de soleil».
Au conseil municipal, on maintient les taux des taxes locales.

Mai

Au stade, les rencontres de débutants (sept équipes) et de poussins (8 équipes) mettent de l'ambiance dans les gradins.
Recensement : il fait apparaître une légère augmentation de la population de Zetting-Dieding avec 877 habitants contre 849 en 1990.

Juin

Les membres du club du 3e âge passent huit jours revivifiants en Auvergne.
Les enfants de la maternelle, déguisés en mitron, visitent le fournil de Erwin Dosch à Sarreinsming.

Juillet

Les accès à l'église de Dieding sont rénovés.
Recensement : après contrôle, le nombre d'habitants finalement retenu est de 864.

Août

En Sarre, rencontre franco-allemande des communes jumelées Saint-Benoît-sur-Loire, Tholey et Zetting.
Grâce à un investissement de 425 000 F, dont 174 000 F à charge pour la commune, une nouvelle pelouse est inaugurée au stade municipal.

Septembre

Les artistes peintres «de plein air» ont planté leur chevalet dans les rues de Zetting puis exposé leurs œuvres en salle socioculturelle.
Cinquante membres du Club de l'Amitié de Berthelming rendent visite aux anciens du 3e âge.

Octobre

Le conseil municipal décide de transférer la mairie dans le bâtiment de l'ancienne école, N° 13 de la rue de l'Eglise à partir du 1er janvier 2000.
50 choristes de l'église Saint-Augustin de Sarrebruck suivent une visite guidée de l'église Saint-Marcel.

Novembre

La société avicole de Zetting-Val de Sarre organise la visite de l'exposition avicole internationale de Strasbourg.

Décembre

Pour Bernadette et Joseph Schmitt, gérants du Café de la Mairie, c'est l'heure des dernières chopes.
La Mairie déménage, la bibliothèque aussi.
Le 26 décembre, une partie de la forêt communale est dévastée par la tempête.

Et ceux qui nous ont quittés en 1999 :

Marie Kalis née Jacobs (17 avril),
Lucien Freyermuth (6 juin),
Christiane Gross née Jamann (12 juin),
René Erb (16 juin),
Régine Jung née Botzung (25 octobre),
Augusta Jung née Glaser (3 novembre)

Sources : Articles du Républicain Lorrain
(Lucien Schlegel)
Bulletin Municipal

BOULANGERIE - PÂTISSERIE

OBRINGER



2, rue Nationale
57200 Sarreguemine
Tél/Fax 03 87 98 39 30

Du lundi au samedi de 7 h à 18 h 30
sans interruption

Classe 1949



Les natifs de 1949 à l'occasion de leurs 35 ans en 1984.

3^e rang : HOFFMANN Camille, SCHEIDECKER Jean-Claude, MEYER Sylvain, MEYER Denis

2^e rang : KLEIN Bertrand, KLAM Gaston, JUNG Gérard, MARION Monique, MULLER Yvette, FRANCK Bernard, HOFFMANN Lucien

1^{er} rang : MULLER Annie, HOFFMANN Françoise, SPREDER Bernadette, JAMANN Chantal, MEYER Christiane, MEYER Stéphanie

Ils se sont retrouvés 25 ans plus tard pour fêter leurs 60 ans dans le cadre attrayant et convivial de l'Auberge aux Acacias autour d'une bonne table et ont évoqué de nombreux souvenirs.



Nostalgie

Zur Erinnerung an unsern 50 sten Geburtstag ZETTINGEN, MEIN HEIMATORT

*Wald und Feld sind seine Grenzen
Wies und Flur tun ergänzen
Was liegt im Saartal so ruhig dort
Es ist Zettingen, mein Heimatort*

*Die schöne Saar fließt mitten durch, so still und stumm
Die Häuser klammern sich um die Kirche herum
Die Glocken klingen so schön, laut und immerfort
In Zettingen, mein Heimatort*

*Vor 50 Jahren sind wir geboren dort
In diesem schönen Ort
Wir wurden alle das Glied einer Kette
Von Zettingen, unserer Heimstätte*

*Die Zeiten vergehen, der Ernst des Lebens beginnt
Schon erblasst das kindlich Gesicht
Der Knabe wächst zum Mann
Das Mädchen reift zur Frau
Viele verlassen für immer den lieben Raum
Ihr Zettingen, ihr Heimatstraum*

*Zerstreut in alle Richtungen
Ihr neues Leben hat sie dazu gezwungen
Sie denken voller Sehnsucht nach Hause zurück
Verloren für immer das Kinderglück
Doch, der Traum bleibt im Gedächtnis immerfort
Zettingen ist und bleibt ihr Heimatort*

*Nun sind wir heute beisammen
Um unseren 50ten Geburtstag zu feiern
Nur einer aus unserer Klasse
Der hat uns schon lange verlassen
Wir werden an ihn denken
Und ihm ein Gebetlein schenken
Aus unserem schönen Heimatort*

Poème composé par Marie HOFFMANN épouse WEBER
à l'occasion du jubilé des quinquagénaires, le 20 novembre 1980



Marie Weber se trouve au premier rang, 4^e en partant de la gauche

Recensement de la population

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays.

Les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise et contrôle la collecte.

Cette méthode permettra de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements.

En 2010, les habitants de Zetting et Dieding sont concernés par l'enquête de recensement et la participation de tous est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureuses anonymes.

A partir du jeudi 21 janvier 2010 les agents recenseurs déposent au domicile des personnes recensées les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions posées. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires et il les récupère lorsque ceux-ci sont remplis.

**Les agents recenseurs pour la commune sont :
Christelle HEITZMANN et Pauline THUILLIER.**

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Du nouveau pour les impôts des particuliers à Sarreguemines

Pour faciliter l'accueil des contribuables de Sarreguemines et de sa circonscription, la Direction Générale des Finances Publiques va regrouper en un même lieu toute son activité fiscale en créant le 1^{er} décembre 2009 le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Sarreguemines.

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

71, RUE CLEMENCEAU

57200 SARREGUEMINES

Téléphone : 03 87 95 14 88

Télécopie : 03 87 95 63 54

Les particuliers retrouveront à leur guichet tous leurs interlocuteurs habituels auprès desquels ils pourront effectuer le paiement de leurs impôts, obtenir des renseignements, déposer leur déclaration fiscale ou une réclamation.

A compter du 1^{er} décembre 2009, la Trésorerie de Sarreguemines Centre et Campagne (5, rue des Vosges à Sarreguemines) ne sera plus habilitée à recevoir les paiements ou les demandes de délai concernant les impôts.

Elle sera exclusivement compétente pour encaisser les paiements dus aux communes de la circonscription de Sarreguemines.

Souvenirs de Zetting



Le Conseil municipal 1971-1977

De gauche à droite : JUNG André, STERN Camille, BELOTT René, BRANSTETT Arthur, MISSLER Aloyse, WACKERMANN Raymond, GLATZ François, KAESZ François, HOFFMANN Bernard, MEYER Marcel, GUNTHER Pierre, MEYER André et KALIS Louis manquent sur la photo

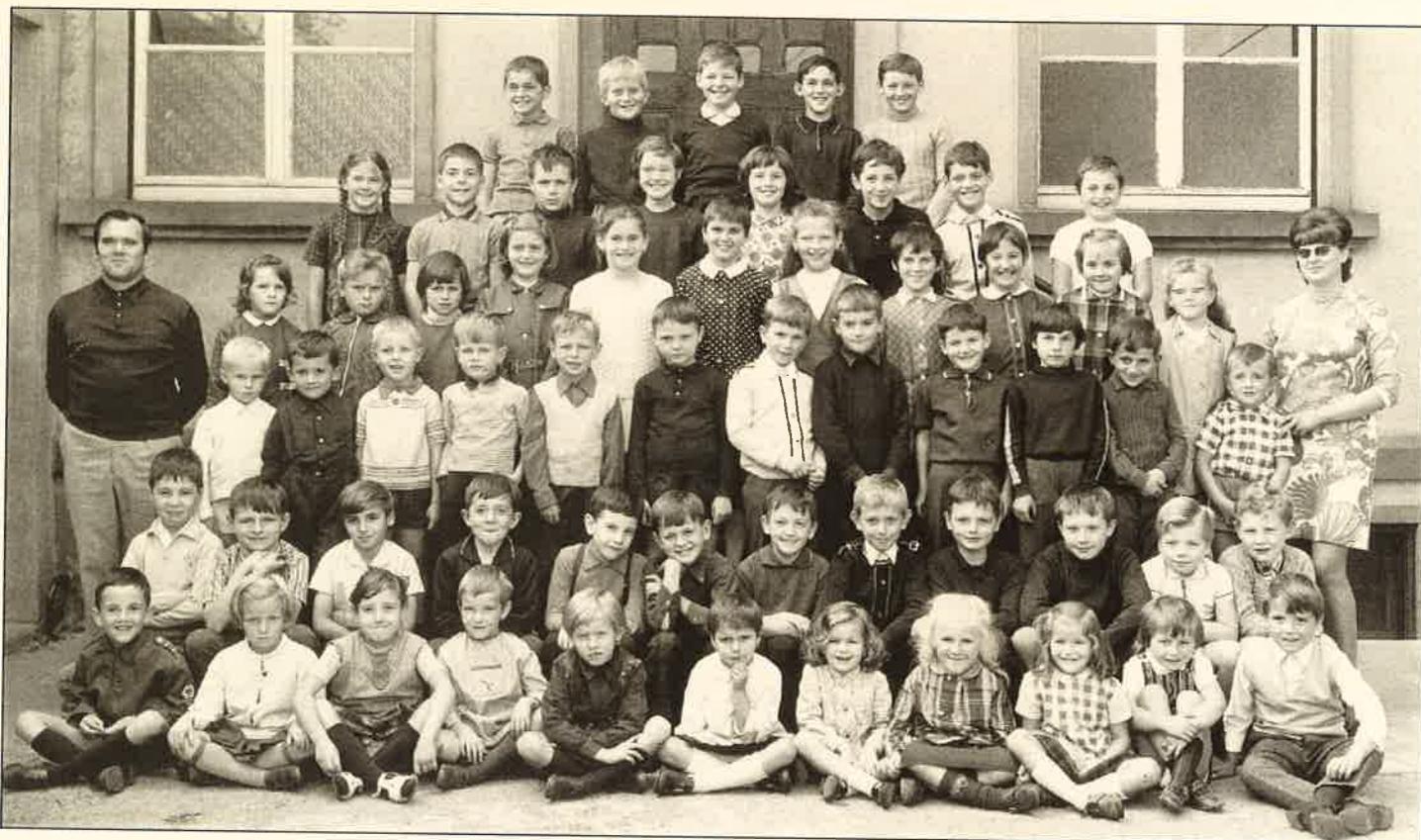
Le conseil municipal en 1959

1^{er} rang : BUWEL Irène, WACKERMANN Raymond, MEYER Marcel, SPREDER André, GLATZ André

2^e rang : KAESZ François, JAMANN Arthur, STERN Camille, ROHR Albert, HENRICH Gabriel, HOFFMANN André, DECIA Joseph, GLATZ François, HOFFMANN Alphonse.



1964 : Réfection de la couverture du clocher



Année 1968 (de bas en haut et de gauche à droite)

1^{er} rang : LINDER Thierry, BORDONNE Martine, MULLER Marlène, ROHR Nathalie, GLATZ Bernadette, HOFFMANN Clémence, ZIMMERMANN Sophie, CLOS Michèle, STROHMANN Carine, JUNG Myriam, HOFFMANN Fabien

2^e rang : LAUER Jacques, STERN Christian, MARION Adrien, MATHIS Vincent, RISSE Bernard, SCHMITT Michel, MULLER Patrick, KLEIN Gabriel, FREYERMUTH Christian, BRANSTETT Germain, FISCHER Damien, EHRE Gilles

3^e rang : PLICHTA Maurice, MATHIS Michel, SCHLEGEL Pascal, SCHMITT Christophe, PORT Alain, FREYERMUTH Dominique, MEYER Romain, JUNG Maurice, MEYER Benoît, HOFFMANN Didier, MATHIS Gaston, MARBACH Simon

4^e rang : GUTH Sylvie, HOFFMANN Chantal, DINDINGER Myriam, ALBERT Gisèle, GLATZ Martine, HOFFMANN Jacqueline, PORT Andrée, ZINS Laurence, MEYER Christiane, BONINI Patricia, STEPHANUS Blandine

5^e rang : RISSE Martine, HOFFMANN Pascal, BRANSTETT Martin, JUNG Blandine, HOFFMANN Yolande, MULLER Fernand, MEYER Jean-luc, GLATZ Chantal

6^e rang : FRANCK Daniel, HOFFMANN Martin, MARTINET Henri, MATHIS Martin, SCHMITT Bertrand



Année 1962

1^{er} rang :

MEYER Armand, KERN Patrice, LETT Roland, MULLER Marcel, JACOBS Jean Claude, MARION Raymond, MEYER Jean Paul

2^e rang :

WENDLING Jean Luc, MEYER Alphonse, MEYER Alain, THIEL Bernard, LAUER Gaston, HOVER Jean Claude.

3^e rang :

MEYER Lucien, JUNG Gérard, KLAM Gilbert, MEYER Denis, KAESZ Roland.

4^e rang :

MEYER Sylvain, MEYER Vincent, KLEIN Bertrand



Café du canal 1962

GLATZ François, LERSY Léon, MISSLER Pierre, MISSLER Pierrot, enfant OBRINGER, KAESZ François, OBRINGER Antoinette, KIRCH Auguste, MULLER Jacques, HOFFMANN Eugène



Avant la guerre 14-18 :
MULLER Victor
pendant son service militaire



1958 : JAMANN Fernande, GLATZ Françoise, JAMANN Chantal,
GLATZ Solange, JAMANN Simone, JAMANN Christiane, GLATZ Alice,
STERN Catherine, STERN Jeanne, STERN Camille, GLATZ Octavie,
GLATZ François, GLATZ Marie



1931 : mariage GLATZ André -THIEL Marie



1933 : mariage MISSLER Antoine - ROHR Marie



1934 : GLATZ Jeanne



1903 : KLAM Catherine

Souvenirs de Dieding



1963 •

1^{er} rang : SPIELDENNER Oscar, ROHR Louis, PEIFER Edgar - 2^e rang : PEIFER Lucien - 3^e rang : GUERLACH Jacques
4^e rang : KELLER Paul, LERSY Léon - 5^e rang : SCHNEIDER Jacques - 6^e rang : WAGNER Bernard, STOHRMAN Nicolas



1963 :

RISSE Gérard, Père WEIGEL, SCHNEIDER Jacques



1960/61 : de gauche à droite et du fond vers l'avant

Rangs de gauche : LAJIC Jean-Paul, HAUCK Aloys, LAJIC Michèle
 DEHLINGER Antoinette, BRUNDER Robert, DEHLINGER Jean-Luc, LUTTMAN Betty, SCHNEIDER Bernadette
 L'instituteur, Monsieur SCHNEIDER

Rangs de droite : ROHR Louis, BOUTTER Madeleine, HAUCK Jacqueline, KARTNER Gaby, HOFFMANN Fernand,
 PEIFER Edgard, RISSE Jean-Marc, HAUCK Jean-Jacques, KARTNER Marie-Claude, BOUTTER Monique,
 HOFFMANN Yvette



PEIFER Gustave



Communion solennelle et privée 1960

1^{er} rang : BELLOTT Martine, HAUCK Jean-Jacques,
 HAUCK Aloys, LAJIC Jean-Paul, RISSE Jean-Marc,
 SCHNEIDER Bernadette

2^e rang : HAUCK Annie, SCHNEIDER Jacques-Guy,
 HAUCK Jacqueline

Renseignements utiles

Mairie :

13, rue de l'Eglise
Tél : 03 87 02 38 68
Fax : 03 87 02 20 29
E-mail : mairie.zetting@wanadoo.fr

Secrétariat de mairie :

Mme Katia BADARIOTTI
Permanence du Maire et des adjoints :
Lundi, Mardi, Vendredi,
de 18 H à 19 H et sur rendez-vous

Syndicat intercommunal des Eaux de Zetting-Wiesviller-Woelfling :

Siège social :
Mairie de Zetting aux heures d'ouverture
Tél : 03 87 02 38 68
Président : M. Fabien STENGER
Secrétaire : Mme Katia BADARIOTTI
Agent d'exploitation : M. Christian HUTH
Agent technique : M. Christophe HEITGER

Sapeurs pompiers :

Chef de centre local :
Sergent-chef Thierry MEYER
Tél : 18

Paroisse catholique :

M. l'abbé Franck KNORST – Tél : 03 87 98 07 10

Groupe scolaire :

Ecole élémentaire : 03 87 02 34 26
Ecole maternelle : 03 87 02 27 41

Bibliothèque :

Relais 2a rue de l'Eglise
Ouverture : Lundi de 15 H à 18 H
Jeudi de 18 H à 21 H
Tél : 03 87 02 36 35

Benne à déchets verts :

De mars à novembre
Mercredi de 11H à 15H30
Samedi de 11H à 17H

Déchèterie de Sarreguemines :

Heures d'ouverture d'été :

Lundi : 9H-12H30 et 13H à 17H
Mardi au vendredi : 9H à 12H30 et 13H à 18H
Samedi : 9H à 12H30 et 13H à 18H

Heures d'ouverture d'hiver :

Lundi : 10H à 12H30 et 13H à 17H
Mardi au vendredi : 10H à 13H
Samedi : 10H à 12H30 et 13H à 17H

Location de la salle socioculturelle

Suite aux diverses améliorations apportées à la salle socioculturelle, le Conseil Municipal, sur le rapport du maire et après délibération, décide de fixer les tarifs de location à partir du 1^{er} janvier 2010 (hors charges facturées en sus) comme suit :

- Soirée dansante, dîner dansant, soirée spectacle à but lucratif, loto familial 300€
- Fête familiale (baptême, apéritif, lunch, banquet de mariage, anniversaire) et manifestations assimilées (départ à la retraite, retrouvailles d'une classe d'âge) 250€
- Petites manifestations (marché aux puces, expositions, marché de Noël, marches populaires, bal des enfants) et Assemblée générale 200€
- Retrouvailles après funérailles 60€
- Réunion d'information, réunion électorale Gratuité après accord du maire

Pour toute occupation de la salle, les charges sont dues au coût réel sauf pour les associations locales pour lesquelles la commune prend en charge 50%.

Les associations locales bénéficient :

- une gratuité par an
- une facturation de la 2^e manifestation à 50%
- une gratuité pour la distribution des brioches de l'amitié

Responsable de la publication : Jean-Marie MEYER

Responsable de la rédaction : Martine STERN

Avec la participation de : Corinne FOUILHAC-GARY, Christophe HEITGER, Martine LETT, Alain MEYER, Yannick MEYER, Michèle PEIFER, Fabien STENGER, Lucien HOFFMANN, les écoles maternelle et primaire.

Crédits photographiques : Murielle BOUQUANT, Dominique GIOVANNONI, Roland KAESZ, Gaston KLAM, Jeanne KIRCH, David MEYER, Antoinette MULLER, Michèle PEIFER, Jean-Marc RISSE, Jeanne STERN

Couverture : Aquarelles de Raymond VILHEM

Auberge aux Acacias

Terrasse d'été
Spécialités poissons

1 rue de Sarreinsming - 57905 ZETTING
Tél. 03 87 02 37 23

Fermeture hebdomadaire : mardi soir et mercredi toute la journée



**CHAUFFAGE
DORKEL SARL
SANITAIRE-CLIMATISATION**

89 rue de France - B.P. 10905
57209 SARREGUEMINES

Tél. 03 87 95 73 02

Fax 03 87 95 04 04

www.dorkel.fr

INEO
GDF SVEZ

Electrification, Génie civil,
Canalisations, VRD, Fonçages

INEO RESEAUX EST
Agence Moselle

5 rue du Ruisseau Saint Pierre - 57245 PELTRE
Tél. 03 87 38 26 70 - Fax 03 87 38 26 72

Pascal STIEBERT

Architecte d.p.l.g

142 rue Maréchal Foch
57200 SARREGUEMINES

Tél. 03 87 95 74 96

Fax 03 87 95 56 70

E-mail : p.stiebertainchitecte@wanadoo.fr

imprimerie sarregueminoise

neiter imprimeurs

Chemin des tuileries
Route de Nancy
57211 Sarreguemines
Tél. 03 87 98 07 37
Fax 03 87 98 04 95
imprimerie@sarregueminoise.com

17 Grand' rue
57620 Lemberg
Tél. 03 87 06 41 51
Fax 03 87 06 83 40
neiter-imprimeurs@orange.fr

l'impression de vos expressions

dépliants
brochures
entêtes de lettre
plaquettes
affiches
flyers
édition
cartes postales
cartes de visite
...



**PEINTURE
DÉCORATION**

HORNBERGER et Fils

Application générale de peinture en bâtiment
Ravalement de façades ✓ Restauration des églises
Peinture décorative en trompe l'œil ✓ Imitations faux bois et faux marbres

62, rue de Bitche
57620 GOETZENBRUCK

Tél. 03 87 96 81 71
Fax 03 87 96 96 97

Pompes Funèbres

Eternité

24h/24
7j/7

HAB : 06-57-07

1a, route de Nancy
57200 SARREGUEMINES **03 87 02 8000**

SCB
certifié SCB
150 0001 : 2000



Siam Asia Shop

'Produits Asiatiques'



Votre spécialiste régional en produits Asiatiques

11 rue de la Chapelle - 57905 ZETTING

Tél. 03 87 02 24 96

Portable : 06 08 27 48 20



Mairie

13 rue de l'Eglise - Tél. 03 87 02 38 68 - Fax 03 87 02 20 29

E-mail : mairie.zetting@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00, sauf le mercredi